



Communiqué de presse

Issy-les-Moulineaux, le 4 juillet 2023

Nestlé en France et Fret21 Une collaboration efficace pour une logistique durable

Depuis 2017, Nestlé en France s'est engagé dans le dispositif FRET 21 porté par les pouvoirs publics et dédié à la réduction des émissions de GES liés aux opérations de transport des marchandises. L'entreprise a dépassé ses objectifs pour la période 2020 – 2022 et annonce la prolongation de la démarche jusqu'en 2025 avec un objectif renouvelé de 10% d'émissions de CO²eq* évitées.

Des objectifs ambitieux dépassés

Nestlé en France annonce que l'objectif ambitieux de 10% d'émissions de CO²eq évitées entre 2020 et 2022 a été non seulement atteint, mais surtout dépassé avec succès. Grâce aux efforts concertés de toutes les entités participantes, **les émissions de GES évitées liées aux transports de marchandises sont de 11,2% au cours de la période**. Cette performance représente **11 416 tonnes de CO²eq**, dépassant ainsi les attentes initiales. Depuis 2017, l'entreprise s'est activement mobilisée dans la démarche, soutenue par des partenaires fortement engagés tels que l'ADEME et l'AUTF, et a déjà atteint son objectif de 8% lors de la première saison d'engagement entre 2017 et 2019.

Des entités engagées avec des actions efficaces

Ces bons résultats s'appuient sur l'engagement de l'ensemble des entités : Nestlé France, Purina, CPF, Nestlé Waters, Nespresso, et Nestlé Health Science, qui ont déployé près d'une centaine d'actions concrètes telles que **l'optimisation des trajets, l'utilisation de carburants plus propres et l'exploration de modes de transport alternatifs**. Nestlé en France a ainsi dépassé ses propres objectifs et contribué de manière significative à diminuer son empreinte carbone, 6% de l'ensemble de ses émissions étant issues du transport de produits.

Un objectif renouvelé pour 2025

Fort des résultats encourageants obtenus jusqu'à présent, **Nestlé en France et ses entités renouvellent leur engagement pour atteindre à nouveau 10% d'émissions de GES évitées** grâce à la mise en place de nouvelles actions. Le groupe annonce également que la marque

** La tonne équivalent CO₂ (eq CO₂) est un indice introduit dans l'« IPCC First Assessment Report » du GIEC. Cet indice permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement en simplifiant cette comparaison mais permet également de les cumuler grâce à un unique indice.*

***Par rapport aux émissions GES en 2018 <https://www.nestle.com/sites/default/files/2020-12/nestle-net-zero-roadmap-fr.pdf>*



de recettes végétale **Garden Gourmet** rejoint la démarche afin de contribuer aux efforts de l'entreprise pour réduire les émissions de GES liées à sa supply chain.

*« Nous avons dépassé notre objectif pour la période 2020-2022, et loin de nous en contenter, nous voulons aller plus loin. C'est pourquoi nous renouvelons l'engagement de 10% d'émissions de GES supplémentaires évitées d'ici à 2025. Nous réaffirmons ainsi le leadership de Nestlé dans le domaine de la logistique durable, et nous continuons à investir sans relâche dans des solutions innovantes pour atteindre nos objectifs, et notamment la réduction de 20% des émissions de GES sur l'ensemble de nos activités d'ici 2025, de 50% d'ici 2030 et de zéro émission nette d'ici 2050** », déclare Charles Léonardi, Directeur Général Supply Chain Nestlé France.*

A propos de Nestlé France

Depuis plus de 150 ans, Nestlé met son savoir-faire au service de l'alimentation et s'est fixé le dessein ambitieux d'améliorer la qualité de vie et contribuer à un avenir plus sain. Guidés par ces valeurs, les 10 000 collaborateurs de Nestlé en France cultivent l'esprit pionnier d'Henri Nestlé, et contribuent tous les jours à l'amélioration des produits d'une centaine de marques connues et reconnues. La France est le 1er marché européen de Nestlé, le 3^e dans le monde et 70% des matières premières utilisées dans ses usines sont françaises.

A propos de Fret 21

Le dispositif FRET21 est une démarche volontaire des entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre pour mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable. Les entreprises volontaires signent une charte d'engagement et bénéficient d'outils et d'un accompagnement personnalisé sur 3 ans. Il existe également le label FRET21 qui valorise un haut niveau de performance environnementale et de maîtrise des données de l'activité de transport des chargeurs les plus vertueux. Il est décerné pour 3 ans et permet aux chargeurs de valoriser leur stratégie environnementale auprès des parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés...) et de se positionner par rapport aux meilleures pratiques du secteur.

Le dispositif fait partie du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique).

Contacts presse :

nestlefrance@webershandwick.com

Jeanne Weinand - 06 81 50 50 70

Clara Delmote - 06 64 10 77 47

* La tonne équivalent CO₂ (eq CO₂) est un indice introduit dans l'« IPCC First Assessment Report » du GIEC. Cet indice permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement en simplifiant cette comparaison mais permet également de les cumuler grâce à un unique indice.

**Par rapport aux émissions GES en 2018 <https://www.nestle.com/sites/default/files/2020-12/nestle-net-zero-roadmap-fr.pdf>